Séance du 07 décembre 2009

Le sept décembre deux mille neuf à vingt heures quinze, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal

Ordre du jour :

Délibérations:

- Détermination du prix de l'eau et de l'assainissement 2009
- Indemnité allouée au comptable du Trésor
- Complémentaire du raccordement du Hameau de Brézilhou à la station d'épuration de Ramounichoux (commune de FA)
- Attribution de l'indemnité d'administration et de technicité
- Assistance Technique fournie par l'Etat pour des rasions de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT en 2010)
- Refonte de la convention initiale d'adhésion au centre de gestion (adhésion au service de médecine préventive)
- demande de subvention de mise en sécurité périmètre de protection station de pompage
- Alimentation du Hameau de Ramounichoux (commune de Fa) sur le réseau d'eau potable de la commune de Campagne sur Aude
- Décision modificative comptabilité M49

Réfection école maternelle :

- Modification salle de motricité / Préau

Goûter des personnes âgées

Vœux du Maire

Lien Campenois nº 4

Questions diverses

Présents:

SIMON Lise, CANTIE Danielle, FOREST MUR Marie Sabine, MATEO Sandrine, SAUZEDE Véronique, HAYTER Steven, SIRE Roland, NEUVILLE Philippe, FERNANDEZ Jérôme, FERNANDEZ David, MERVOYER Etienne.

Absents excusés:

FLANDIN Marc. FAVRY Véronique donne procuration à Madame SAUZEDE Véronique, GAXIEU Muriel donne procuration à FERNANDEZ Jérôme.

I- Détermination du prix de l'eau et de l'assainissement 2009

A ce jour le prix de vente du m³ de (eau, assainissement, et taxes) est pour la commune d'un montant de 2.42 € TTC. La moyenne pour le département de l'Aude est de 3,12 € TTC. Il est de 3,62 € TTC pour la SAUR.

Stephen HAYTER et Roland SIRE indiquent que de nombreux travaux sont à prévoir au niveau de l'eau et de l'assainissement. (Raccordement hameau de Brézilhou à la STEP de Ramounichoux, remplacement branchements plomb, remise aux normes réseau eau et assainissement dans la traversée du village...Ce qui justifie de relever sensiblement le prix de l'eau et de l'assainissement.

Marie Sabine FOREST MUR demande que les augmentations soient calculées sur le coût de la vie, soit 1,2 %.

Philippe NEUVILLE demande que les frais de fonctionnement soient couverts par les augmentations.

Après avoir analysé la problématique, Monsieur le Maire propose de porter le prix du

m³ d'eau de 1,22 € à 1,24 € et pour l'assainissement de 0,88 € à 0,90 €. L'abonnement compteur passerait de 18 € à 20 €.

Le Conseil approuve à l'unanimité ces augmentations.

Une délibération sera prise en ce sens.

II- Indemnité allouée au comptable du Trésor :

Il est proposé de reconduire l'indemnité de conseil du comptable du Trésor au taux de 100 % par an (196.47 €) et de lui accorder une indemnité de confection des documents budgétaires (30.49 €)

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Une délibération sera prise en ce sens.

III – Délibération complémentaire du raccordement du Hameau de Brézilhou à la station d'épuration de Ramounichoux :

L'agence de l'eau a demandé que la commune prenne une délibération complémentaire indiquant notamment :

- l'échéancier de réalisation de l'opération
- le plan de financement
- la durée de validité des subventions fixée à 3 ans

Monsieur le Maire propose le plan de financement ci-après :

- agence de l'eau (30%)
- conseil général (30%)
- Etat (DGE) (20%)
- Commune (20%)

Il indique que les travaux seront réalisés dès l'octroi des subventions, au mieux dernier trimestre 2010, dès l'instant ou la commune de FA, aura elle même bouclé son financement pour le raccordement en eau du hameau de Ramounichoux. Il rappelle enfin que l'opération devra être engagée dans les 2 ans qui suivent la date d'octroi des aides, qui sont valables pour une durée de 3 ans.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Une délibération sera prise en ce sens.

IV- Attribution de l'indemnité d'administration et de technicité :

Monsieur le Maire rappelle le dispositif des coefficients multiplicateurs attribués pour l'année 2008-2009 aux personnels ci-après.

- Valérie BELLILI: 8
- Véronique GARCIA: 4
- Alain FERNANDEZ: 6
- Patrick MANZANEDA: 4
- LAFFONT Sébastien: 2

Après en avoir débattu, il a été décidé pour l'année 2010 qu'il ne sera attribué qu'un coefficient supplémentaire à Alain FERNANDEZ. Son coefficient multiplicateur sera porté de 6 à 7.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Une délibération sera prise en ce sens.

reconduire pour 2010.

L'adhésion, pour la mission de base et quatre missions annexes, est d'un montant de 268,04 €. Celle-ci est renouvelable deux fois par tacite reconduction. Après avoir convenu de l'utilité d'une telle convention par rapport aux besoins de la commune. Le conseil approuve à l'unanimité.

Une délibération sera prise en ce sens.

VI- Convention adhésion au centre de gestion (adhésion au service de médecine préventive):

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'adhérer à la convention du service de médecine préventive du centre de gestion de l'Aude pour le personnel administratif. Compte tenu de la nouvelle réglementation applicable en matière de surveillance médicale des agents de la fonction publique territoriale, le taux de cotisation reste inchangé.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Une délibération sera prise en ce sens.

VII- Mise en sécurité périmètre de protection station de pompage :

Conformément aux prescriptions de Monsieur l'ingénieur du Conseil Général des services de l'assistance technique à la gestion des ouvrages d'alimentation en eau potable, qui lors de sa visite du 19 mars 2008, a prescrit d'installer une enceinte grillagée et un portail délimitant le périmètre de protection immédiat de la station de pompage. Une 1ère tranche de travaux a été réalisée en 2008 sur 150 mètres, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de demander auprès du Président du Conseil Général la mise en sécurité complète du site par une clôture supplémentaire de 160 mètres, pour un montant de 7 086.40 H.T.

Une délibération sera prise en ce sens.

VIII- Alimentation du Hameau de Ramounichoux (commune de Fa) sur le réseau d'eau potable de la commune de Campagne sur Aude :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été nécessaire de donner au quotidien de l'eau potable à la population du hameau de Ramounichoux (commune de Fa) durant les périodes de l'été et de l'automne.

Compte tenu de notre capacité à satisfaire la demande de Fa, le conseil municipal accepte le raccordement du hameau de Ramounichoux sur le réseau d'eau potable de la commune de campagne sur Aude.

Une délibération sera prise en ce sens.

IX- Décision modificative :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire une décision modificative concernant la comptabilité M49 (service de l'eau et de l'assainissement). Il propose :

- d'augmenter l'article 706129 chapitre 014 d'un montant de 10 266 €,

319016

SEDI 30700 UZES -

- de diminuer l'article 6372 chapitre 0111 d'un montant de 8 281 €,

- d'augmenter l'article 704 chapitre70 d'un montant de 1985 € Une délibération sera prise en ce sens.

X - Réfection école maternelle :

Pour faire suite à une demande de l'architecte Monsieur VIZCAÏNO et après une entrevue avec les enseignants, il pourrait être envisagé que la salle de motricité et le préau ne fassent qu'un.

Les conseillers émettent les réserves suivantes :

- La salle de motricité / préau sera dégradée par les enfants lors des jours de pluie.

- Un préau doit être un lieu ouvert permettant l'oxygénation des enfants.

- Le foyer tout proche et très spacieux permet d'excellentes évolutions sportives ou de motricité.

- L'architecte devra proposer plusieurs projets de conception du préau (charpente bois, couverture tuiles, terrasse, charpente métallique...) sans aggraver le coût de réalisation par rapport au montant subventionnable.

- Mme FOREST MUR propose de réaliser une étude pour un chauffe eau solaire.

Après en avoir débattu, le conseil décide à l'unanimité que l'ensemble salle de motricité / préau sera transformé en préau unique. Monsieur le Maire en informera l'architecte.

XI- Goûter pour les personnes âgées et vœux du Maire :

Jérôme FERNANDEZ et Lise SIMON proposent que la formule de l'année précédente soit reconduite.

La date du 24 Janvier 2010 est retenue.

Monsieur le Maire propose que les vœux du Maire soient présentés le Samedi 16 Janvier 2010 à 18 H 30 mn.

Le conseil approuve à l'unanimité.

XII- Lien campenois nº 4:

Le lien Campenois sera réalisé selon le concept des précédentes diffusions. Il convient de se rapprocher des diverses associations afin que leurs présidents transmettent un petit article convivial à insérer dans le lien. Le lien doit être édité pour distribution courant février.

XIII- Questions diverses:

1- Le club de gymnastique de LIMOUX n'utilise plus le foyer que pour une durée de 3 H 30mn par semaine au lieu de 7 H et demande une révision à la baisse du prix de la location.

Monsieur le Maire propose de réduire de moitié le prix de la location qui passera de 40 € à 20 € par mois.

Le conseil approuve à l'unanimité.

2- Concernant l'octroi des subventions aux Associations, il convient de définir une politique afin de décider et dans le cadre d'un budget communal contraint, si ces

subventions seront octroyées uniquement aux Associations campenoises, mais également à certaines associations extérieures ayant en leur sein de jeunes campenois.

3- Une discussion sera engagée avec l'Association « Toques et Clocher » afin d'acheter un défibrillateur. Si cette opération est arrêtée, il conviendra de réfléchir à l'emplacement de ce dernier.

4- Points travaux:

Monsieur le Maire fait le point de l'avancement des différents travaux en cours, il indique que les reprises en goudronnage sur l'ensemble du village ont coûté 11 200 €.

David FERNANDEZ demande si la création d'une zone pique nique en bord d'Aude, au niveau du parking n° 1 avec rambarde en bois pour séparer la descente, serait réalisable. Le travail sera effectué en régie communale selon une installation à définir.

Philippe NEUVILLE indique que trois points fixes électriques ont été créés lors de la pose des illuminations de Noël.

Monsieur le Maire indique qu'il va falloir réaliser la clôture du terrain acheté à la SNCF.

Etienne MERVOYER demande que le sol soit gravillonné en lieu et place du goudron. Une étude financière sera effectuée et soumise à la commission travaux

David FERNANDEZ est autorisé à demander une étude pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du foyer municipal. Deux ou trois devis seront nécessaires et la recherche de subventions inévitable.

David FERNANDEZ informe le conseil qu'il va prendre contact avec M. CLEMENT de la DDE pour la réparation du pont, toujours en instance.

Roland SIRE informe le conseil qu'un technicien doit se présenter à la Mairie, afin de solutionner les problèmes de disfonctionnement du PERAX.

Steven HAYTER informe le conseil que l'achat de 2000 sacs pour ramasser les déjections canines a été réalisé. Ils seront remis de la main à la main aux propriétaires de chiens, qu'il convient de recenser.

Marie Sabine FOREST MUR fait le point sur la réforme des collectivités territoriale et sur la réforme fiscale.

Monsieur le Maire lève la séance à 11 h 25.

Les Conseillers Municipaux

Le Maire